



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2024

Le 12 mars 2024 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaients présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Procurations : 0

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François,

Approbation du procès-verbal du bureau du 06 février 2024

Le projet de procès-verbal du bureau du 06 février est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

URBANISME/ DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Avancement PLUi : le retour des questionnaires PADD, site internet, prochaines étapes
2. Zones d'accélération des énergies renouvelables, point de situation
3. Avancement du Contrat Local de Santé (CLS)
4. Avancement de l'OPAH-RR

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Compte-rendu de la commission culture du 28/02
6. Compte-rendu du CODIR de l'Office du Tourisme

ASSAINISSEMENT/ SERVICE ENTRETIEN COMMUNAL SUD

7. Compte-rendu de la commission assainissement collectif
8. Compte-rendu de la réunion service entretien communal sud

Les points suivants ont été examinés (Aucun point délibératif)

URBANISME/ DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Avancement PLUi : le retour des questionnaires PADD, site internet, prochaines étapes

Un questionnaire relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a été communiqué aux élus le 22 janvier. Il a ensuite été complété à la demande de certains élus, d'une notice explicative. Le questionnaire reprend les thématiques obligatoires que devra présenter le PADD, et interroge les élus sur l'ordre d'importance que les communes souhaitent donner aux thématiques ainsi que les orientations qu'ils souhaitent proposer. La notice explicative explicite les termes de ce questionnaire. 43 questionnaires sur 45 ont été réceptionnés.

Le diagnostic PLUI a été présenté aux personnes publiques associées le 29 février. Il sera restitué à la population à travers une **réunion publique le 17 avril à Seissan à 18h00** et à travers une exposition itinérante qui circulera sur les communes de Val de Gers.

Prochaines étapes :

- ⇒ Copil PLUI le mercredi 17 avril à 16h à Seissan
- ⇒ Réunion publique le mercredi 17 avril à 18h à Seissan
- ⇒ Lancement du questionnaire agricole à destination des agriculteurs

2. Zones d'accélération des énergies renouvelables, point de situation

Depuis la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 l'Etat a demandé aux maires d'identifier et de proposer dans leur commune des zones d'accélération pour chaque catégorie de sources et types d'installation de production d'énergie renouvelable. Après concertation du public et délibérations des conseils municipaux, ces propositions ont été adressées au sous-préfet référent.

Avant de transmettre le zonage départemental au comité régional de l'énergie qui devra déterminer si ces zones suffisent aux objectifs régionaux, le Préfet a réuni les membres du COPIL ENR le mardi 27 février à 14h pour échanger sur le sujet.

3. Avancement du Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé est un projet regroupant l'Entente (Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers). Il est « piloté » par Astarac Arros en Gascogne. Le diagnostic est en cours de finalisation. Il conviendra, lors du prochain Conseil Communautaire, de désigner, outre M. le Président membre de droit, deux élus du Conseil Communautaire pour siéger au sein du comité de pilotage.

Discussion du bureau :

M. le Président indique qu'il est envisagé d'aménager l'étage du centre territorial de santé de Masseube afin d'accueillir des professions médicales (Infirmiers, sage-femmes...). D'autre part, dans le projet d'extension de la Maison Médicale de Seissan, il est prévu de développer un centre de téléconsultation dermatologique.

Il est rappelé qu'un travail doit être effectué sur le futur rapprochement du SAAD et du SIAD (obligation légale pour mi-2025 à ce jour).

Concernant le CLS, il est proposé de désigner Mme Rousseau et M. Breil au Copil du CLS lors du prochain Conseil Communautaire.

4. Avancement de l'OPAH-RR

L'OPAH-RR regroupe l'Entente (Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers). Elle est « pilotée » par Val de Gers. Le bureau d'étude Soliha continue sa mission sur le territoire et un chargé de mission veille à l'exécution de cette mission. Il est également disponible sur des permanences dans certaines communes, en particulier pour les propriétaires bailleurs et travaille à la rédaction d'un document recensant les aides et contacts possibles dans le cadre des projets de réhabilitation.

Discussion du bureau :

Le chargé de mission récemment recruté va compléter les actions de Soliha. Sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gers, il s'agit en priorité d'accompagner les propriétaires bailleurs et les éventuels projets communaux. Une campagne de communication va promouvoir l'action auprès des personnes ciblées et un livret des aides est en cours de rédaction. Les élus peuvent contacter le chargé de mission.

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Compte-rendu de la commission culture du 28/02

Le 27 février la commission culture a examiné les projets soutenus par la Communauté de Communes en 2024. Le détail sera ensuite présenté aux élus aux commissions locales et au conseil communautaire le 26 mars.

Discussion du bureau :

M. le Président demande si les communes utilisent les services de l'ADDA32. Après discussion, il est proposé que les communes le souhaitant adhèrent directement.

6. Compte-rendu du CODIR de l'Office du Tourisme

Le 28 février le Comité de direction de l'Office du Tourisme de Val de Gers a étudié, les budgets (2023 et 2024) et les projets portés en 2024 parmi lesquels figurent :

- ⇒ L'édition d'un topoguide randonnée pédestre Val de Gers
- ⇒ La mise en vente des jeux Val de Gers
- ⇒ La validation des lieux des Estival de Gers

ASSAINISSEMENT/ SERVICE ENTRETIEN COMMUNAL SUD

7. Compte-rendu de la commission assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de Communes exercera les compétences eau et assainissement.

- ⇒ En matière d'eau et d'assainissement non collectif, en vertu du principe de représentation-substitution la Communauté de Communes va se substituer aux communes dans l'adhésion au SIAEP Auch sud et au SM3V.
- ⇒ En matière d'assainissement collectif la Communauté de Communes va récupérer la compétence actuellement gérée par 10 communes.

Chaque année, la commission assainissement collectif se réunit pour suivre la réalisation des travaux recommandés par le programme pluriannuel d'investissements rédigé par le bureau d'études et pour mettre à jour les informations tarifaires. L'objectif serait de préparer une délégation de service public en 2025 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Discussion du bureau :

Le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026 concerne l'eau et l'assainissement, un travail sera mené pour étudier le transfert de manière plus large. Une réunion de la commission assainissement collectif est prévue le 11 juin 2024 afin d'étudier le mode de gestion futur.

8. Compte-rendu de la réunion service entretien communal sud

Après la fusion des Communautés de communes Val de Gers et Hautes vallées le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Val de Gers et les 8 communes concernées ont décidé de créer un service commun d'entretien communal sur le territoire de ces communes afin d'assurer une bonne organisation du service et son fonctionnement juridique. La convention de création du service commun d'entretien communal a été signée le 26 octobre 2017.

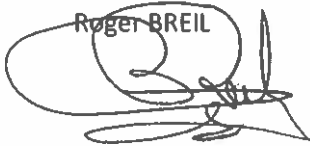
Depuis 2021 le service rencontre des difficultés de fonctionnement liées aux absences pour raison de santé de l'agent. Depuis que l'agent a été déclaré inapte à ses fonctions et en attendant la fin de la période de reclassement, les communes ont décidé d'entamer la dissolution progressive du service, en commençant par la cession des biens. Les communes se sont rencontrées le 12 mars afin d'évoquer le bilan de l'année 2023 et les décisions à prendre en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée en séance au sujet de la possibilité d'intégrer des communes aux périmètres délimités des abords du PLUI. Une réunion est programmée en avril toutes les communes pourront y participer.

Approuvé le 23/04/2024

Le secrétaire de séance
Roger BREIL



Le Président
Francois RIVIERE

